



REPRESENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE  
AUPRES DE L'O.S.C.E

**Intervention de Mme Véronique Roger-Lacan, Ambassadrice,  
Représentante permanente de la France auprès de l'OSCE  
Au Conseil permanent du 21 janvier 2016**

**en réponse aux présentations de M. Takacs, actuel Président de l'Alliance internationale pour la mémoire de la Shoah (*International Holocaust Remembrance Alliance - IHRA*), et de l'Ambassadeur Klein, Représentant spécial allemand pour les relations avec les organisations juives, les questions relatives à l'antisémitisme, la commémoration de l'holocauste et les aspects internationaux des questions liées aux Roms et Sintis.**

Messieurs les Présidents,

1) Je m'associe à la déclaration de l'Union européenne. Je souhaite ajouter quelques mots à titre national car la France est particulièrement active s'agissant de la promotion de la mémoire de la Shoah et sa transmission aux nouvelles générations en France et à travers le monde.

Se souvenir, c'est refuser l'oubli et œuvrer pour éviter que les erreurs du passé ne se reproduisent. C'est comprendre les engrenages et donner à chacun les outils pour résister aux discours qui exploitent l'ignorance et la peur, qui circulent dans la rue ou sur Internet. Ainsi que l'a rappelé le Président François Hollande à l'occasion de l'inauguration du site-mémorial du Camp des Milles le 8 octobre 2015, « Aujourd'hui, (...) nous connaissons les mécaniques infernales, les processus. Notre histoire nous éclaire sur ce qu'elle a pu donner de plus glorieux et de plus sombre. Alors, nous ne pouvons pas dire que nous ne savons pas. Nous ne pouvons pas prétendre que l'impossible ne peut pas redevenir possible. Nous avons donc le devoir de refuser certains mots, des mots qui sont prononcés et dénoncer les effets de ces mots, ce qu'ils traduisent, les divisions, les amalgames, les ressentiments, les exclusions, les discriminations. »

Le Mémorial de la Shoah à Paris et l'ensemble des sites mémoriaux en France organisent chaque année plusieurs événements commémoratifs en lien notamment avec les fondations, les associations juives de France, et les associations de déportés et d'historiens. Ces événements associent très étroitement les autorités publiques au niveau ministériel ainsi que les élus locaux et la société civile. Un accent particulier est mis sur le devoir de mémoire, le souvenir des déportés, et la responsabilité du Gouvernement français de Vichy dans la déportation des Juifs de France. Chaque commémoration est également l'occasion de rappeler au devoir de tolérance et de lutte contre toutes les formes d'antisémitisme et de négationnisme.

2) Ce travail de mémoire se fonde aussi sur un travail scientifique rigoureux et un enseignement objectif de l'Histoire à l'école. L'enseignement de l'histoire de la Shoah est devenu obligatoire dans le cursus éducatif français depuis la fin des années 1980. Dans le

contexte de résurgence de l'antisémitisme, partout en Europe, ce travail de mémoire est plus que jamais nécessaire. C'est la raison pour laquelle les autorités françaises ont fait le choix d'adopter un nouveau plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme en avril 2015, sous l'autorité du Premier ministre, qui comporte une importante dimension éducative. Ce plan implique le ministère de l'Education nationale aussi bien que les institutions mémorielles comme le Mémorial de la Shoah.

La France est membre de l'Alliance internationale pour la Mémoire de la Shoah (IHRA) et apporte également un soutien actif au «Projet Aladin», lancé à l'UNESCO en 2009, qui vise notamment à mieux faire connaître la Shoah dans le monde. Un français, le Père Patrick Desbois, contribue à réaliser, avec le soutien du gouvernement français, un remarquable travail de documentation de la Shoah dans plusieurs pays d'Europe orientale.

3) Ce travail de mémoire n'a pas pour but de rouvrir les blessures. Il est un rappel des épreuves traversées. A l'échelle nationale comme internationale, ces commémorations doivent aussi constituer des appels à l'union, au rassemblement et à la mobilisation face aux défis de la haine destructrice face à laquelle nulle société, aucune époque n'est à l'abri, ainsi que le montre cruellement l'actualité.

4) La France est encore très éprouvée par les attentats terroristes de 2015 et bouleversée par une nouvelle montée de l'antisémitisme mais aussi par les appels à la haine qui visent à diviser la société française. Les autorités publiques, au plus haut niveau de l'Etat, agissent avec la plus grande fermeté pour condamner et sanctionner systématiquement les actes racistes, et lutter contre tous les amalgames et stéréotypes. Elles associent étroitement dans leur combat l'ensemble des autorités religieuses et la société civile. Leur détermination à préserver le respect de la diversité et le vivre-ensemble républicains est à la hauteur de la fermeté avec laquelle la France s'est engagée dans la lutte contre le terrorisme.